



(c) esadtpm 2023

**Taxe
d'apprentissage**
campagne 2023

GRACE À VOUS !

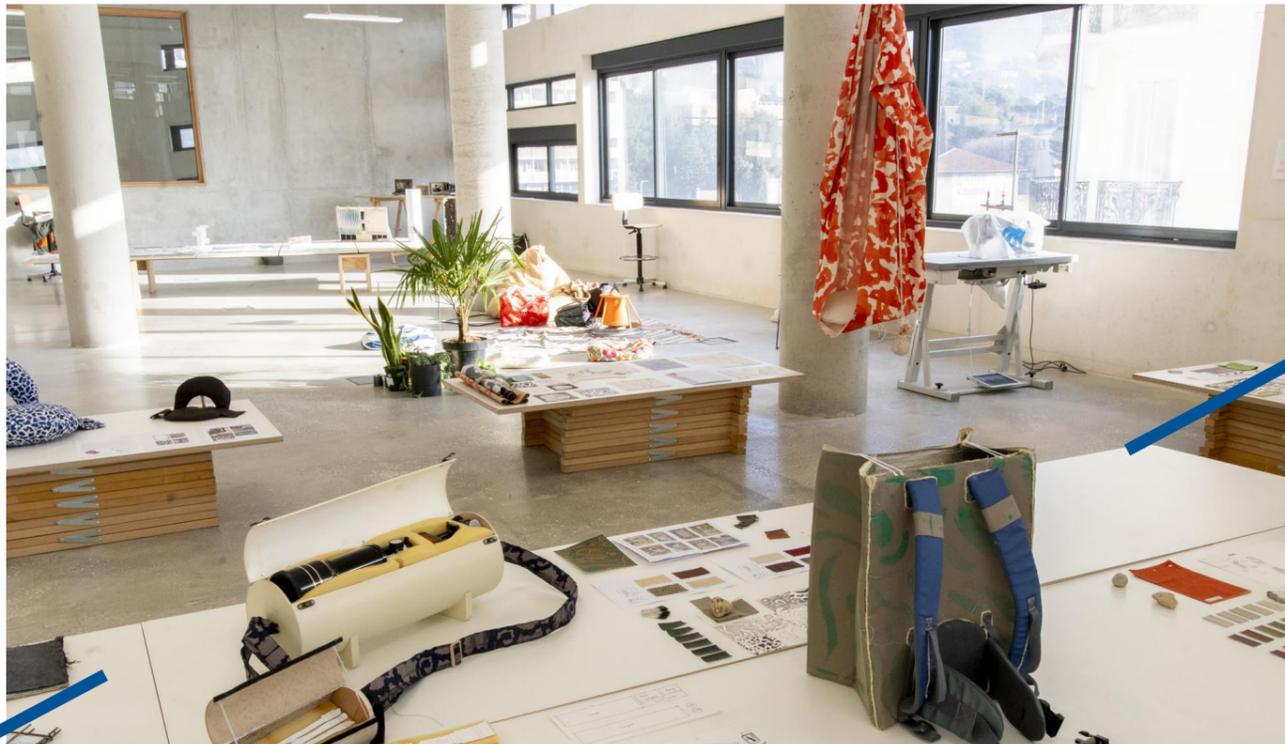
L'Esadtpm a financé une imprimante grand format (traceur) ainsi que des machines outils permettant un enseignement spécifique des techniques de la ferronnerie et de la céramique.

Accompagnez l'art et le design

COORDONNÉES

École Supérieure d'Art
et de Design Toulon Provence
Méditerranée
2, Parvis des écoles
83000 Toulon

+33 (0)4 94 05 58 05
<http://www.esadtpm.fr/>



(c) esadtpm 2023

Un bâtiment de 4000 m² au cœur de la ville de Toulon

5 plateaux d'études de 300 m² chacun, 19 ateliers techniques, du bois au numérique en passant par la lithographie, la reliure, le son ...
1 galerie de 300 m² au cœur de l'école, 1 galerie de 60 m² au cœur de Toulon, 1 bibliothèque spécialisée de 12 000 ouvrages, au sein de la Médiathèque Chalucet.

Avec des débouchés ouvrant des parcours aussi variés que la création artistique, le design, le design d'aménagement, la médiation artistique et culturelle, la régie artistique, la communication, le graphisme, l'illustration, la photographie, la vidéo, la décoration, la scénographie, l'enseignement, l'audiovisuel, l'écriture...

L'ÉSADTPM, 2023 EN QUELQUES CHIFFRES

185 étudiants en art et en Design

33 enseignants permanents

18 agents administratifs et techniques

Environ 80 artistes, universitaires, écrivains, théoriciens, designers intervenant chaque année.

100 % de réussite aux diplômes.

Bac + 3 Licence / DNA Art

Bac + 3 Licence / DNA Design

Bac + 3 Licence Pro. Technologie son et image

Bac + 5 Master / DNSEP Art

LA TAXE D'APPRENTISSAGE UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE !

La taxe d'apprentissage est un impôt dédié au financement de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles initiales.

Ce dispositif concerne toute entreprise dont le siège social se situe en France, soumise à l'impôt sur le revenu ou les sociétés, et employant au moins un salarié.

Le solde de 13% de cette taxe peut être reversé, à votre choix, à un ou plusieurs établissements.

A compter de 2023, le solde de la taxe d'apprentissage sera transmis à l'URSSAF via la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Vous pourrez désigner l'établissement bénéficiaire de votre solde de la taxe d'apprentissage via le service dématérialisé mis en œuvre par la caisse des dépôts : la plateforme de fléchage SOLTEA, accessible du 25 mai au 7 septembre 2023.

<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

POURQUOI VERSER CETTE TAXE À L'ÉSADTPM ?

En 2023, le versement de votre taxe d'apprentissage nous permettra l'achat d'équipements multimédia et plus précisément de développer et de renouveler trois studios : un studio de création graphique 3D, un studio Son et un studio de Streaming.

COMMENT PAYER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Accédez à la plateforme SOLTEA et, grâce au moteur de recherche, retrouvez-nous au moyen des items suivants :

Nomination : Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée (ESADTPM),
Code UAI : 0830828Z,
SIRET : 20002752200024,
Localisation : Toulon,
Diplômes : DNA option Art et option Design code RNCP 37226 et DNSEP option Art code RNCP 36752.

CONTACT

Aurélien Girard
Coordinatrice budgétaire et comptable

agirard@metropoletpm.fr
+33(0)4 94 05 58 05